

L'UFOLEP accompagne ses associations affiliées et comités dans le développement des pratiques multisports à travers différents programmes : écoles de sport, plurisport et convifoot.

1. Le Multisport à l'UFOLEP

Fédération affinitaire, l'UFOLEP se distingue des fédérations sportives par son approche multisport.

En développant des programmes multisport, l'UFOLEP met en réseau les associations sportives centrées sur une pratique et favorise le développement d'associations multisport.

Pour les associations UFOLEP, ces programmes permettent de répondre aux attentes de pratiques exprimées par une population de plus en plus nombreuse autour du loisir éducatif, d'entretien de bien-être et ce quelles que soient les générations.

2. Les programmes multisports

• Les Écoles de sport UFOLEP

Les écoles de sport UFOLEP ont pour objectif d'offrir un éveil sportif dans un cadre associatif aux enfants.

Le comité UFOLEP, en lien avec les collectivités locales, développe des activités avec des contenus pédagogiques adaptés à l'âge des enfants (3 – 5 ans, 6 – 8 ans ou 9 – 11 ans) et organisé en trois cycles d'un trimestre chacun :

- un cycle de psychomotricité (ex : activités gymniques, athlétisme, ...)
- un cycle de socio-motricité (ex : jeux de coopération)
- un cycle de découverte de l'environnement extérieur (ex : activités de plein-air)

Le développement des écoles de sport peut se faire en lien avec les associations affiliées à l'UFOLEP.

➤ Les procédures d'affiliation et d'adhésion « Ecole de Sport »

Deux codes activités correspondent à l'Ecole de sport :

- **29201 – Ecole du sport labellisée activité R1 c'est-à-dire qui propose des activités entrant dans la liste des activités UFOLEP R1**

Liste des activités UFOLEP R1 :

27004-Boules	22004-Gymnastique	27007-Pétanque
24001-Boomerang	d'entretien (APE)	29110-Plurisport -
22002-Bowling	22005-Jogging	Activités R1
24002-Cerf-volant	22025-Marche nordique	22006-Randonnées
22021-Crocquet	22010-Match	pédestres
22003-Danse sportive	d'improvisation	22009-Raquette neige
22020-Autre danse	théâtrale	22008-Sophrologie
(urbaine, classique,...)	24010-Modélisme	23015-Tai -Chi-Chuan
22022-Double Dutch	aérien (- 25 Kg)	23001-Sports collectifs
22011-E sport	24012-Modélisme naval	locaux ou traditionnels
22023-Eveil corporel	24013-Modélisme	22007-Yoga Qi-Gong
22024-Football de table	roulant	Gymnastiques douce
26004-Golf et activités	24014-Musculation	
golfiques	22026-Pêche	

- **29200 – Ecole du sport labellisée activité R2 c'est-à-dire qui propose des activités entrant dans la liste des activités UFOLEP R2**

Liste des activités UFOLEP R2 :

25001-Base-ball	29200-Ecole du sport labellisée	25015-Floorball
25002-Basket ball	activité R2	25003-Football
25017-Convi Multisport	26040-Flag	25004-Futsal

Les essentiels

➤ 3 programmes multisport pour favoriser la pratique sportive :

- Ecole de sport
- Plurisport
- Convifoot

➤ Chaque programme bénéficie d'un ou plusieurs codes d'activités dédiées et de ressources spécifiques.

➤ Les activités multisports permettent l'activité en loisir uniquement pour les activités déclarées par l'association.

25005-Hand-ball	26032-Caisse à savon	21002-Natation
25006-Hockey sur gazon	22027-Canne de combat	26005-Patinage sur glace
25007-Hockey sur glace	21020-Canoë-kayak	28003-Roller
25008-Inter-cross	23014-Capoeira	27014-Sarbacane
25014-Kin-ball	21011-Char à voile	28005-Skate
25009-Korfbal	27020-Course d'orientation	28020-Ski alpin
25010-Rugby (14)	27021-Course hors stade	28021-Ski de fond – de randonnée
26041-Speed ball	26033-Echasse urbaine	26002-Sports locaux ou traditionnels
26001-Sports collectifs locaux ou traditionnels	26020-Epreuves combinées / raid multi-activités	27013-Squash
26036-Street Hockey	26003-Escalade-Grimpe arbre - Slackline	28022-Surf et autres activités neige
26037-Tchoukball	27005-Escime	27008-Tennis
25012-Volley ball	27030-Gymnastique artistique	27009-Tennis de table
25013-Water-polo	27031-Gymnastique rythmique sportive	27010-Tir
26030-Accro-Basket	27006-Haltérophilie – force athlétique	27011-Tir à l'arc
23011-Aïkido	23010-Judo	26038-Trottinette
26031-Arbalète	26034-Ju Jitsu	27012-Twirling baton
27001-Arts du cirque	23012-Karaté	27032-Trampoline
27002-Athlétisme	29045-Marche aquatique	26039-Viet Vo Dao
21001-Activités aquatiques d'entretien		21012-Voile
23013-Autres arts martiaux		21010-Autres activités nautiques non motorisée
27003-Badminton	26035-Lutttes traditionnelles	
23020-Boxe éducative	27022-Marche sportive	
23021-Boxe française		

Pour chaque affiliation et licence, il conviendra de choisir parmi ces deux codes, selon les activités proposées.

➤ Conditions d'assurances spécifiques

Chaque code correspond à des garanties d'assurances spécifiques de type R1 pour 29201 – École du sport labellisée activité R1 et de type R2 pour 29200 – École du sport labellisée activité R2.

Toutefois, lorsqu'une activité de type R2, R3, R4, R5 ou R6 pour les écoles de sport labellisées R1 (code activité 29201) ou lorsqu'une activité de type R3, R4, R5 ou R6 pour les écoles de sport labellisées R2 (code 29200), il appartient à la structure de demander, auprès de l'APAC :

- une RAT/CAP (ou autre souscription ex :ACT) pour une activité de type R2, R3, R4, R5 ou R6 ponctuelle,
- une CAP pour une activité de type R2, R3, R4, R5 ou R6 régulière.

• Le Plurisport

Afin de permettre la pratique en loisir de plusieurs activités physiques et sportives au sein de la même association ou section tout au long de l'année par un public adulte et/ou en famille, l'UFOLEP a développé une activité Plurisport.

L'enjeu pour les associations UFOLEP est de répondre aux attentes de pratiques exprimées par une population de plus en plus nombreuse autour du loisir, de l'entretien et du bien-être.

Cela permet aux associations de s'adapter aux équipements et de gérer les activités en s'adaptant aux contraintes existantes (météo ou de disponibilité de matériel par exemple).

➤ Comment affilier une structure en Plurisport ?

En fonction des activités pratiquées et du niveau de risque (cf. nomenclature des activités sportives UFOLEP), la structure coche le code activité « Plurisport » :

- 29110- si toutes les activités sont de risque R1
ou
- 29120-Plurisport –si toutes les activités sont de risque R1 et R2

Elle renseigne la liste de toutes les activités pratiquées dans le cadre prévu à cet effet.

LES ACTIVITÉS PRATIQUÉES AU SEIN DE VOTRE ASSOCIATION

A qui s'adressent vos activités ? exclusivement à vos adhérents à vos adhérents et à des usagers non adhérents à tout public

Détaillez précisément la liste des activités pratiquées au sein de l'association: (Vous pouvez noter ci-dessous les activités choisies d'après la liste en pages 2 et 3 ou les cocher directement dans les pages 2 et 3) :

Indiquer 29110 plurisport R1 ou 29120 plurisport R2

Si l'association sportive UFOLEP choisit le code : Plurisport-Activité R1 ou Plurisport-Activité R2, détailler ci-dessous la liste des activités associées :

Indiquer l'intégralité des activités proposées par la structure. Tout ajout d'activité devra être déclaré au comité départemental

Attention : seules les activités déclarées par l'association seront couvertes pour les membres de l'association titulaires d'une licence UFOLEP – code Plurisport.

À tout moment pendant la saison sportive, l'association pourra régulariser sa liste d'activités déclarées auprès du comité départemental si ses adhérents sont amenés à pratiquer d'autres sports non prévus lors de l'affiliation.

➤ Comment renouveler une adhésion en Plurisport ?

En fonction des activités pratiquées et du niveau de risque (cf. nomenclature des activités sportives UFOLEP), 29110- si toutes les activités sont de risque R1 ou 29120-Plurisport –si toutes les activités sont de risque R1 et R2, l'adhérent.e coche l'activité plurisport correspondant.

Les activités seront automatiquement ajoutées dans la fiche du licencié dans une nouvelle liste « activités Plurisport ».

Pour rappel, la déclaration du code Plurisport – R2 permet de couvrir l'ensemble des activités R1 et R2 déclarées par la structure d'appartenance et ce, dans le cadre d'une pratique associative UFOLEP. Le code Plurisport R1 se limite uniquement aux activités de R1 déclarées par son association.

Les codes « Plurisport – activités R1 ou R2 » ne permet pas l'accès aux épreuves compétitives et qualificatives à un championnat ou rassemblement national UFOLEP.

Les comités UFOLEP disposent d'outils de communication (clip vidéo, plaquette, fiches activités, ...) pour promouvoir le Plurisport en direction des collectivités territoriales, des associations locales, des entreprises et du grand public.

• Le convi-multisport

L'UFOLEP nationale a développé un partenariat avec le réseau Convi'Foot. Ce partenariat s'inscrit dans une stratégie de développement de notre réseau d'associations affiliées, notamment dans l'expérimentation de nouvelles politiques tarifaires.

Le partenariat porte sur différents axes dans un objectif de démarche « qualité » :

- Organisation de la pratique sportive compétitive Foot à 5 et pratique annexes (freestyle, ...)
- Formation de cadres en charge de l'animation sportive (professionnelle, fédérale et citoyenne)
- Accompagnement des pratiques multisports
- Développement territorial de nouvelles structures UFOLEP – Convi'foot
- Promotion des services et avantages au profit des réseaux

➤ L'expérimentation tarifaire Convi Multisport

Cette collaboration fait l'objet d'un modèle économique expérimental pour la saison 2017 – 2018, un tarif unique d'adhésion pour être en capacité de fédérer les différents centres.

Le coût et les modalités d'affiliation sont déterminés par l'échelon départemental (comité Ufolep et fédération départementale)

Les parts nationale et départementale de l'adhésion ont été fixées, dans le cadre de cette expérimentation, par l'Ufolep Nationale et le centre confédéral de la Ligue de l'enseignement.

Pour les modalités, consultez [la fiche pratique Convi Multisport](#).

➤ Les procédures d'affiliation et d'adhésion du Convi Multisport

Un code d'activité « 25017 – Convi Multisport » a été créé exclusivement pour les associations du réseau national Convi'Foot qui fédère une quarantaine de clubs sur 29 départements.

Les structures et leurs adhérent.es peuvent pratiquer les activités sportives R1 et R2, dont le football




(l'activité dominante) mais aussi le squash, badminton, foot-bulle, fitness, danse rythmée, paddle tennis, de l'escalade, de l'archery, ...).

1. Sur le document d'affiliation, l'association sélectionne le code « Convi multisport - R2 25017 ».
2. Elle doit déclarer les activités R1 et R2 susceptibles d'être organisées (comme dans le cadre des activités Plurisport voir plus haut).
3. Les adhérents des centres remplissent leur demande de licence.
4. Vous pouvez les saisir dans affiligue.

Pour aller plus loin, fiches pratiques, site ou documents associés :

- Cahier pédagogique Ecole de Sport : [ici](#)
- Centre de ressources Ecole de Sport : [ici](#)
- Centre de ressources Plurisport : [ici](#)
- Guide méthodologique Plurisport : [ici](#)
- Fiche pratique Convi Multisport: [ici](#)
- Vidéo de présentation du Convi'foot : [ici](#)

Contact

-  Benoit Gallet
-  01.43.58.97.73
-  bgallet.laligue@ufolep-usep.fr